emporta l'aspiration et la croyance à un changement prochain et à des réformes nécessaires.

Quand il fut de retour on s'adressa à lui; il fit part de ce qu'il savait. Ses informations personnelles, puisées à bonnes sources, ses vues, ses opinions se trouvèrent conformes aux vues et aux opinions d'un grand nombre de ses compatriotes, qu'elles fortifièrent dans la voie où ils étaient entrés. Le jeune avocat fut en crédit, et ce crédit grandit au point d'en faire peu à peu l'organe, le représentant d'un parti. Il prit, quand il y parut, une des premières places au barreau de Marseille. Sa bonne mine, sa confiance en lui-même qui ne le faisait reculer devant aucune difficulté ni devant aucun adversaire, lui conciliaient tout d'abord les masses, auxquelles rien n'impose plus que la beauté, la force et le courage. Mais comme il était en même temps intelligent, instruit et très-laborieux, le succès commencé par une sympathie communicative et irrésistible s'achevait par l'estime des gens honnêtes et capables. Bientôt le gain d'un procès important vient donner des racines immenses à sa jeune popularité. « Chargé de soutenir la cause d'une colonie de Catalans fixée sur une côte voisine de Marseille, et que les pêcheurs de cette ville voulaient expulser, lisons-nous dans la *Notice* de M. O. Barbaroux, il eut à combattre l'esprit de corporation, le préjugé favorable aux nationaux, les intrigues payées, l'éloquence de puissants rivaux. Il surmonta tous ces obstacles, et les Catalans de Marseille continuèrent de concourir à sa richesse, et de former une pépinière de matelots estimés.

» Cependant la révolution marchait, Marseille suivait d'un pas égal ses rapides progrès. Des troubles y eurent lieu, et la jeunesse formée en garde bourgeoise chercha à les réprimer. Elle fut calomniée et accusée d'y avoir pris part. Elle fit une déclaration de ses principes qui fut envoyée à l'Assemblée nationale et approuvée par elle. Barbaroux en était le rédacteur. Les troubles étouffés renaquirent pourtant, parce que l'autorité abusant de son pouvoir

exerça des actes interdits par les décrets de l'Assemblée constituante. Le prévôt général de Provence, M. de Bournissac, sous prétexte de réprimer la sédition, fit emprisonner de paisibles citoyens, et ne voulut jamais poursuivre les vrais agitateurs. Il fut dénoncé d'une manière vigoureuse à l'Assemblée constituante par Barbaroux, qu'il poursuivait également.

» L'histoire des agitations de Marseille pendant les premières années de la Révolution a beaucoup perdu de son intérêt, et n'offre que le tableau des intrigues de ceux qui s'efforçaient de revenir à l'ancien gouvernement, tout en le condamnant en apparence. Ce système, créé et soutenu avec acharnement, amena les troubles du dedans, les armements extérieurs contre la patrie, la fuite du roi, les journées fameuses de la Révolution. Marseille, ardente dans ses opinions, fut plusieurs fois troublée. La municipalité s'attacha Barbaroux en qualité de secrétaire [1], et son

[1] C'est vraisemblablement en cette qualité qu'il écrivait au général Lafayette, au nom du chef de la milice nationale de Marseille, la lettre suivante dont nous trouvons le brouillon dans ses papiers, tout entier de sa main :

« Monsieur,

» Vous avez été le père des milices nationales du royaume, et tous nos enfants vous doivent le tribut de reconnaissance. La garde nationale de Marseille vient s'acquitter de ce devoir en vous apportant l'hommage de ses armes. Permettez, monsieur, que le chef de cette garde vous offre le tribut de son admiration. Je connais vos belles, vos généreuses actions; je les lis toujours avec un nouveau plaisir dans l'histoire de la révolution d'Amérique; j'aime à les raconter à mes braves volontaires, à mes amis, et c'est ainsi que je cherche à leur apprendre ce qu'ils doivent faire pour servir la patrie.

» Vous admirer, monsieur, n'est point assez; l'armée que j'ai l'honneur de commander vous aime, et ce sentiment est celui de mon cœur: je vous l'exprime, monsieur, avec toute la franchise d'un militaire.

» Une adresse à l'armée parisienne devait accompagner celle que nous avons l'honneur de vous présenter. On a désiré qu'elle partît avec celle où nous exprimons à l'Assemblée nationale nos sentiments d'admiration et de patriotisme. ».

esprit conciliant, son langage persuasif ramenèrent le calme et la confiance.

» Les agitateurs se portèrent sur d'autres points du département. Arles et Avignon furent le théâtre de scènes déplorables. La première de ces villes parut se mettre en révolte ouverte contre les décrets du Corps législatif nouvellement convoqué. Marseille arma ses citoyens et soumit les rebelles. Mais l'Assemblée pouvait très-mal juger les mouvements arrivés à deux cents lieues de Paris et rapportés diversement par les opinions opposées. La commune de Marseille députa extraordinairement à Paris Barbaroux et Loys pour rendre compte des événements.

» ...Pendant que Barbaroux représentait à Paris la commune de Marseille, les administrateurs de cette ville, qui jusqu'alors avaient, sous son influence, rendu de si grands services à la liberté naissante, se livrant trop à l'exaltation méridionale, méritèrent d'être réprimandés par le ministre de l'intérieur Roland.

« J'eus occasion de voir à ce sujet plusieurs lettres de » Barbaroux, » dit madame Roland dans ses *Mémoires* (p. 320 de notre édition), « adressées à l'homme plutôt qu'au » ministre, et qui avaient pour objet de rendre hommage » à la pureté d'intention de ses compatriotes, d'excuser ses » erreurs et de faire sentir à Roland qu'un mode plus doux » les ramènerait à la subordination nécessaire. Ces lettres » étaient dictées par le meilleur esprit et avec une pru- » dence consommée. Lorsque je vis leur auteur je fus » étonnée de sa jeunesse. Elles eurent l'effet qui était » immanquable sur un homme juste qui voulait le bien; » Roland se relâcha de son austérité, ramena les Marseil- » lais et estima Barbaroux. »

La partie des *Mémoires* qui a été publiée déjà par M. Ogé Barbaroux, et que nous réimprimons aujourd'hui, se rapporte principalement à l'époque dont parle ici madame Roland; nous n'en dirons donc rien, non plus que des événements qui suivirent, notre intention étant de nous borner

à produire dans ce livre des documents, ou entièrement inédits, ou accompagnés d'éclaircissements nouveaux. L'existence de Barbaroux à partir de son entrée dans la Convention se trouve étroitement liée à celle de ses amis les Girondins; c'est dans leur histoire, c'est dans l'histoire de la Révolution qu'il faut aller chercher la sienne.

Pour ceux qui en voudraient retrouver ici quelques traces, nous extrairons des tables du *Moniteur* [1] l'article consacré à Barbaroux, et relatif à la part qu'il prit aux travaux de la Convention.

C'est le 5 septembre 1792 que Barbaroux fut nommé représentant. Sur sept cent soixante-seize votants dont se composait l'assemblée électorale tenue à Avignon, il recueillit sept cent soixante-quinze suffrages. Les votes étant nominatifs, chaque électeur devait nommer à haute voix le candidat qu'il portait à la Convention nationale. Les autres députés et suppléants élus furent :

Mouraille, maire de Marseille; Duprat le jeune, maire d'Avignon; Rebecqui; Barbaroux; Granet; Durand; Gasparin d'Orange; Moïse Bayle; Pierre Bayle; Rovère aîné; Lauze-Duperret; Carra de Paris, députés.

Dubois-Crancé; Pélissier; Bernard Laurent, Mainvielle aîné, suppléants.

Mouraille ayant donné sa démission, Carra et Dubois-Crancé ayant été nommés dans d'autres départements, Pélissier, Bernard Laurent et Mainvielle devinrent membres de la Convention.

Après son élection, Barbaroux prononça les paroles suivantes, qui ont été conservées dans le compte rendu de l'assemblée électorale :

« J'accepte. Mon âme est celle d'un homme libre. Elle s'est munie depuis quatre ans de la haine de la tyrannie. Je délivrerai la France de ce fléau, ou je mourrai. Avant mon départ, je signerai ma sentence de mort, je désignerai

[1] Nous avons pris de préférence les tables de la réimpression du *Moniteur* (Plon, éditeur), plus condensées que les anciennes.

tous les objets de mes affections, j'indiquerai tous mes biens, je déposerai sur le bureau un poignard. Il sera destiné à me percer le cœur si je suis infidèle un seul moment à la cause du peuple. »

L'abnégation, le dévouement patriotique qui ont inspiré ces paroles se retrouvent dans le rôle politique et dans la correspondance de Barbaroux pendant tout le temps qu'il put remplir ses fonctions à la Convention.

En se rendant à Paris, est-ce bien la tyrannie du despotisme réduit à une complète impuissance que Barbaroux songeait à combattre? n'est-ce pas plutôt la tyrannie, bien autrement dangereuse alors, de la démagogie? C'est du moins à lutter contre celle-ci qu'il usa ses forces; il se sacrifia à cette tâche, et comme il en avait fait le serment, — ne pouvant *délivrer la France du fléau* qui a perdu la République, qui a compromis pour plus d'un demi-siècle la cause de la liberté en France, — *il mourut.*

Voici, d'après les tables du *Moniteur*, l'énumération de toutes les circonstances où Barbaroux eut occasion de manifester son opinion ou de prendre part aux actes de la Convention :

Barbaroux, député des Bouches-du-Rhône à la Convention, déclare que Panis lui a désigné Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être dictateur; — Fait part du dévouement avec lequel Marseille a concouru à l'expédition de Nice; — Vote pour qu'on fasse rendre les comptes à la commune de Paris; — Appuie l'établissement d'une commission extraordinaire relative à une dénonciation contre le ci-devant roi et ses agents; — Son discours à l'occasion de la récrimination de Marat contre la députation de la Gironde; — Il fait observer qu'il a beaucoup disparu d'or et d'argenterie depuis le 10 août; — Propose un comité judiciaire pour discuter les propositions relatives au procès à faire à Louis XVI; — Est élu secrétaire; — Parle en faveur d'une garde départementale; — Accuse Marat et défend Roland dans l'affaire relative aux assignats; — Dénonce un arrêté de la commune de Paris ordonnant

l'impression d'une pétition improuvée par la Convention; — Pièces établissant le projet de se défaire de lui; — Il accuse Robespierre; — Venge la Convention du bruit répandu qu'il se forme un parti qui veut la république fédérative; accuse Marat et autres; — Demande à accuser de nouveau Robespierre; — Demande l'impression de toutes les pièces relatives aux trahisons de Louis XVI; — S'oppose au départ des fédérés et parle en faveur de la garde départementale; — Demande un rapport sur l'affaire d'Arles; — Propose de subroger le ministre aux marchés passés en Italie par la commune de Marseille; — Demande que Louis XVI soit mis en cause, — Ses observations sur les plaintes de Dumouriez relatives aux besoins de l'armée; — Dénonce une lettre adressée à Marat sous des noms supposés; — Parle sur les subsistances; — Lit l'acte énonciatif des crimes imputés à Louis Capet; — S'oppose à la présence des blessés du 10 août lors de sa comparution; — Réfute sa défense; — Dénonce le ministre Pache; — Demande le renouvellement de tous les membres du Comité de surveillance; — Récrimination de Marat contre lui au sujet de mandats d'arrêt en blanc; — Son vote dans le procès du roi; — Il demande le sursis jusqu'à l'expulsion des Bourbons; — S'oppose à la démission de Manuel de Kersaint; — Défend Valadi; — Approuve la conduite des Français de Constantinople contre Choiseul-Gouffier; — Sa motion sur le traitement des officiers de santé de la marine; — Son opinion sur l'organisation du ministère de la guerre; — Propose de faire couper les forêts nationales de la Corse; — Fait voter des fonds pour les travaux publics; — Sa motion relative à la ville d'Arles; — Est impliqué dans une procédure qui exige un mandat d'amener contre lui; — Fait faire une avance de fonds à Marseille pour achat de grains; rendre un décret pour la répartition des grains entre les départements méridionaux; — Son opinion sur l'éloignement de Paris des volontaires des départements; — Pétition pour sa traduction au tribunal révolutionnaire; — Il fait décréter la continuation de la procédure commencée contre Ducruix; — Appuie la motion de convoquer les assemblées primaires; — Est élu membre du Comité de salut public; — Sa motion contre les dénonciateurs; contre la faction d'Orléans; — Pétition de la section Bonconseil contre lui; — Demande de son expulsion par les sections de Paris; — Il combat le projet de taxer les grains; — Fait décréter l'examen de la conduite de Mainvielle; — Son opinion sur les pouvoirs des députés envoyés aux armées; — Combat la continuation du Comité de salut public; — Dénonce les commissaires de la Convention à Marseille; — Attaque divers agents du Conseil exécutif; — S'élève contre les députés qui sollicitent et accaparent les places pour leurs

amis et parents ; — Fait décréter en principe que tout fonctionnaire public est comptable à tout instant de sa fortune ; — Combat l'emprunt forcé ; — Vote un droit d'enregistrement sur les effets de commerce, un impôt sur les compagnies financières ; — Répond à Robespierre que celui-ci a défendu la Constitution de 1791 ; — Demande sa mise en accusation ; — Arrestation d'un courrier envoyé par lui ; — Il nie que le tribunal populaire de Marseille ait continué ses fonctions après sa cassation ; — Déclare qu'il mourra à son poste ; — Est décrété d'arrestation ; — Refuse l'offre d'otages faite au nom du peuple de Paris ; — Écrit que le Comité de Paris lui a donné l'ordre de se rendre dans une maison d'arrêt ; — Réclamation d'Isoard contre ses inculpations ; — Projets contre-révolutionnaires annoncés dans une lettre à son adresse ; — Il est décrété d'accusation ; — Lettre adressée par lui à la commune d'Aix ; — Proposition de le déclarer traître à la patrie ; — Il est accusé d'avoir envoyé à Duperret Charlotte Corday avec un ouvrage de Salles ; sa lettre à Duperret lue à la Cour ; — Ses liaisons avec Charlotte Corday ; — On lui reproche de l'avoir envoyée assassiner Marat ; — Lettre écrite par lui à la municipalité de Marseille ; — Autre lettre que lui écrit Charlotte Corday ; — Il est déclaré traître à la patrie.

MÉMOIRES

DE

CHARLES BARBAROUX.

N. B. La première partie de ces Mémoires et le premier chapitre de la seconde partie ont été composés en Bretagne, et sont déposés en des mains sûres. Je vais donc continuer la seconde partie, observant que n'ayant pas la première sous les yeux, il est possible que je tombe dans quelque répétition ; c'est aux amis qui publieront ces Mémoires à les faire disparaître. (*Note de Barbaroux.*)

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE II.

M. Greling, commandant de la garde nationale de Marseille, avait donné sa démission : sa place fut successivement offerte à Rebecqui et à Granet qui la refusèrent[1]. Enfin Lieutaud fut nommé ; le peuple le jugea sur quelques faits révolutionnaires, et l'aristocratie sur ses vues. Elle espéra tout d'une âme corrompue qu'on pouvait corrompre encore, et elle proclama général par

[1] Tous deux ont été membres de la Convention. Rebecqui, proscrit au 2 juin, souleva Marseille, puis se noya, désespéré de voir le mouvement qu'il avait provoqué devenir fédéraliste et monarchique. — Granet, qui avait participé à toutes les violences de la Montagne, est mort dans son lit à Marseille en 1821.